



COMMUNE DE VEZINS

Conseil Municipal

Session ordinaire

Séance du mercredi 23 octobre 2019

Étaient présents : M. VAN VOOREN Cédric, Maire.

MM. et Mmes HERVÉ Michel, M POISSONNEAU Claude, MURZEAU Arnaud, BOUHATMI Nadia, CHOIMET Valérie Adjoint.

MM. et Mmes BARILLÈRE Jean-René, COTTENCEAU Marylène, DEROUINEAU Linda, MASSON Bruno, ROBIN Franck, TIJOU Liliane Conseillers municipaux.

Excusée : M. HERVÉ Michel, Adjoint.

Absents : Mmes et M. CHEVALIER Fabienne, LAIZET Séverine, LOPES Véronique, PORTAL Michel, SABATINI Ange, Conseillers municipaux.

Secrétaire de séance : Mme Liliane TIJOU

Monsieur le Maire constatant que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Approbation du Compte Rendu de la séance précédente.

Le **Compte rendu de la séance du 25/09/2019**, dont chaque conseiller a eu connaissance, ne faisant l'objet d'aucune remarque, demande de modification ou observations particulières **est adopté**.

Retraits et rajouts de points à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire demande au conseil son accord quant à la suppression au Point III. de la délibération concernant la mise à jour du tableau de classement des voiries communales ; et à l'ajout au point I. de la modification de marché n°2 du marché de travaux du lotissement des jardins.

☞ **Accord du conseil municipal pour le rajout et la suppression de points à l'ordre du jour.**

I – FINANCES

- BUDGET PRINCIPAL 2019 – DÉCISION MODIFICATIVE N°6 – CREDITS COMPLEMENTAIRES

Monsieur le Maire explique que la décision modificative suivante est nécessaire.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la décision modificative suivante,

DÉSIGNATION	RECETTES	DÉPENSES
FONCTIONNEMENT		
R 6419 – Remboursements sur rémunérations de personnel	+ 10 700,00 €	

R 70311 – Concessions cimetières	+ 220,00 €	
R 70323 – Redevance occupation domaine public	+ 1 500,00 €	
R 70848 – Aux Autres organismes	+ 295,00 €	
R 70876 – GFP de rattachement	+ 16 000,00 €	
R70878 – Rbt de frais par d'autres contribuables	+ 500,00 €	
R 7088 – Autres produits d'activités annexes	+ 2000,00 €	
R 73211 – Attribution de compensation	+ 700,00 €	
R 73212 – Dotation solidarité communautaire	- 4 400,00 €	
R 73223 – FPIC	- 7 455,00 €	
R 74834 – Compensation taxe foncière	+ 90,00 €	
R74835 – Compensation taxe d'habitation	+ 1 700,00 €	
D 615221 – Entretien bâtiments publics		+ 1 580,00 €
D 61551 – Entretien matériel roulant		- 500,00 €
D 61558 – Entretien autres biens mobiliers		- 500,00 €
D 6156 - Maintenance		+ 4 000,00 €
D 6161 – Primes d'assurance multirisque		+ 200,00 €
D 6184 – Versements à des organismes de formation		- 300,00 €
D 6226 - Honoraires		- 1 000,00 €
D 6227 – Frais d'actes et de contentieux		- 200,00 €
D 6232 – Fêtes et cérémonies		- 300,00 €
D 6256 - Missions		- 100,00 €
D 627 – Services bancaires et assimilés		+ 100,00 €
D 6281 – Concours divers		+ 250,00 €
D 6283 – Frais de nettoyage des locaux		- 1 000,00 €
D 62876 – Remboursement de frais au GFP de rattachement		- 2 000,00 €
D 6288 – Autres services extérieurs		+ 450,00 €
D 63512 – Taxes foncières		+ 3 490,00 €
D 6411 – Personnel titulaire		+ 16 800,00 €
D 6413 – Personnel non titulaire		+ 4 900,00 €
D 6475 – Médecine du travail		- 500,00 €
D 6531 – Indemnités élus		- 5 870,00 €
D 6532 – Frais de missions des élus		- 200,00 €
D 6534 – Cotisations de sécurité sociale		+ 50,00 €
D 6541 – Admission en non-valeur		- 2 000,00 €
D 65548 – Autres contributions		+ 540,00 €
D 657358 – Autres groupements de collectivités		+ 3 960,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	21 850,00 €	21 850,00 €
R 10 226 – Taxe d'aménagement	+ 7 050,00 €	
R 1641 – Emprunts	- 9 960,00 €	
D 275 – Dépôts et cautionnements versés		- 1 000,00 €
D 202 – Frais liés à la réalisation des documents d'urbanisme		- 1 000,00 €
D 2051 – Concessions et droits similaires		- 310,00 €
D 2111/100 – Acquisitions terrains nus		- 2 400,00 €
D 21578/400 – Autres matériels et outillages de voirie		+ 450,00 €
D 2183/400 – Matériel de bureau et matériel informatique		+ 1 350,00 €
TOTAL SECTION D'INVESTISSEMENT	- 2 910,00 €	- 2 910,00 €
TOTAL	18 940,00 €	18 940,00 €

- CESSION DE BIENS – MISE EN VENTE DE MATERIEL DIVERS – ENCHERES EN LIGNE SUR AGORASTORE

Monsieur le Maire propose d'inscrire la commune et de mettre en vente aux enchères en ligne sur le site www.agorastore.fr, des biens dans les conditions suivantes :

Matériel concerné	Prix initial de mise en vente (net de taxe)
13 bureaux d'écolier avec chaise soudée	5 € l'unité
10 chaises à pieds verts	2 € l'unité
6 chaises d'écolier	2 € l'unité
1 table ovale plateau jaune	10 €
1 table losange plateau beige	10 €
1 bureau d'angle sur roulette	10 €
11 bureaux pieds noirs	10 € l'unité
1 bureau	2 €
8 petites chaises rouges et une table losange	15 €
1 tondeuse ISEKI pour pièces	100 €

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve la mise en vente aux enchères en ligne sur le site www.agorastore.fr, des biens dans les conditions citées ci-dessus et autorise monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.

- MODIFICATION DE MARCHÉ N°2 – MARCHÉ DE TRAVAUX – VRD ET ASSAINISSEMENT – LOTISSEMENT LES JARDINS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la délibération en date du 22.01.2014 et la signature du marché en date du 14.03.2014 avec l'entreprise BOUCHET TP concernant le marché de travaux pour la réalisation des travaux liés au terrassement, à l'assainissement et à la création de la voirie du lotissement LES JARDINS pour un montant de 44 836.75 € HT soit 53 804.10 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle également la délibération n°75/2019 en date du 25 septembre 2019 l'autorisant à signer la modification de marché n°1 avec l'entreprise BOUCHET TP pour un nouveau montant de marché après modification n°1 de 50 014.60 € HT soit 60 017.52 € TTC.

Considérant les modifications prenant en compte des travaux non-prévus initialement en plus-value pour un montant de 1 075.30 € HT, **LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, approuve ces modifications et autorise monsieur le Maire à signer l'avenant n°2 de modification du marché de travaux – VRD et assainissement – Lotissement Les Jardins détaillé comme suit :

- Marché de base HT : 44 836.75 € HT
- Marché de base TTC : 53 804.10 € TTC
- Montant de la modification n°1 : 5 177.85 € HT
- Montant du marché après modification n°1 : 50 014.60 € HT soit 60 017.52 € TTC
- Montant de la modification n°2 : 1 075.30 € HT
- Nouveau montant du marché : 51 089.90 € HT soit 61 307.88 €

II- INTERCOMMUNALITÉ

- SIEML – PROGRAMME 2019 – RENOVATION DU RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC

Monsieur le Maire présente le cadre du programme 2019 de rénovation du réseau d'éclairage public établi par le SIEML.

Au vu du programme, Monsieur le Maire propose d'accepter de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités suivantes :

- Eclairage Programme 2019 :
- Montant de l'opération : 13 334.67 € HT

- Taux du fonds de concours : 50.00 % (13 334.67 €)
- Montant du fonds de concours à verser au SIEMML : 6 667.34 € HT

Les modalités de versement du fonds de concours seront conformes aux dispositions du règlement financier en vigueur.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, accepte de verser un fonds de concours pour l'opération et selon les modalités citées ci-dessus.

III- DOMAINE - PATRIMOINE

- AMENAGEMENT RD 960 – CLASSEMENT NOUVELLES VOIES DANS LE DOMAINE ROUTIER PUBLIC COMMUNAL

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Département de MAINE-ET-LOIRE réalise une 2x2 voies entre CORON et VEZINS.

Dans le cadre de cet aménagement des tronçons de routes ont été créés pour raccorder des voies communales et pour faciliter les dessertes locales. Cette voirie a donc vocation à être transférée dans le domaine public routier communal.

Par conséquent, il est proposé de transférer dans le domaine public routier communal les voies suivantes et les ouvrages hydrauliques y afférent :

- La voie au nord de la RD960 depuis le giratoire de Vezins pour se raccorder à la voie communale des Touches.
- La section de voirie au sud de la RD960 depuis le giratoire de Vezins jusqu'au chemin de l'Oisellerie (limite de commune de CORON)

Un revêtement en enduit superficiel sera réalisé sur l'ensemble de ces voies par le Département dans la continuité des travaux de la 2x2 voies.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, donne son accord au transfert de la voie de desserte nouvelle créée par le Département depuis le giratoire de VEZINS pour se raccorder à la voie communale des Touches sur une longueur de 650 mètres pour classement dans le domaine public communal ; et au transfert de la voie de desserte nouvelle créée par le Département depuis le giratoire de VEZINS jusqu'au chemin de l'Oisellerie sur une longueur de 1710 mètres pour classement dans le domaine public communal.

- CONTROLE ET L'ENTRETIEN DES HYDRANTS - VEOLIA

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le groupement de commande dont la commune fait partie, relatif au contrôle des poteaux incendies, et le courrier de la Ville de CHOLET, coordinateur du groupement de commandes, qui a informé la commune de VEZINS qu'elle ne procéderait pas à une nouvelle mise en concurrence, souhaitant réaliser cette prestation en régie.

En conséquence, monsieur le Maire présente au conseil municipal la proposition de contrat de l'entreprise VEOLIA pour le contrôle et l'entretien des hydrants (bornes incendies) localisés sur le périmètre de la collectivité. Les principales conditions du contrat sont les suivantes :

- **Durée du contrat** : 3 ans
- **Date de début des prestations** : 01/01/2020
- **Montant annuel** : 38 € HT par hydrant (prix révisable)

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents, décide de souscrire à la proposition de Veolia Eau relative à l'entretien et au contrôle des hydrants sur le territoire communal aux conditions exposées ci-dessus et autorise monsieur le Maire à signer le contrat d'entretien et tous les documents y afférents.

V –QUESTIONS DIVERSES

Déclaration d'intention d'aliéner

Le conseil municipal est informé, que dans le cadre de sa délégation, Monsieur le Maire a décidé de ne pas préempter les biens suivants :

- 34 Rue Nationale (AL 19)

- 12 Chemin du Metreau (AH 150)
- 5 Rue Pierre Perrier (AH 47)

Réunion contradictoire bornage amiable – Lieu-dit Les Halliers

Monsieur BARRILLERE et Madame ONILLON assisteront et représenteront la commune à la réunion contradictoire de bornage amiable pour la parcelle AH 110 au lieu-dit Les Halliers le 14 novembre 2019 à 14h.

ENEDIS – Demandes d'arrêtés de voirie

Monsieur le Maire informe le conseil que l'entreprise ENEDIS a demandé des arrêtés de voirie pour différents travaux de terrassement pour la pose de câble HTA. Des arrêtés de police de la circulation seront donc pris dans ce sens.

ENEDIS – Demande d'avis avant travaux – Les Touches

ENEDIS sollicite l'avis du conseil municipal pour la réalisation de travaux sur le réseau d'électricité au lieu-dit Les Touches. Le conseil municipal émet un avis favorable.

Point projet Lotissement du Château

Monsieur le Maire fait le point sur le projet du lotissement du château et informe le conseil qu'une réunion a eu lieu avec les services de l'AdC (déchets, assainissement, aménagement).

Crèche People Baby – Demande rendez-vous

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la réception d'un courrier de l'entreprise People Baby pour l'implantation d'une crèche sur la commune. Des contacts vont être pris avec l'entreprise pour fixer une date de rencontre.

AMF 49 – Communiqué de presse – projet loi de finances 2020

Monsieur le Maire lit un communiqué de presse de l'AMF 49 concernant le projet de loi de finances 2020 et la réduction des ressources des collectivités.

AdC – Point groupement de commande fourniture électricité

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de l'avancée du groupement de commande de fourniture d'électricité dont la commune fait partie.

AdC – calendrier de collecte des déchets 2020

Monsieur le Maire présente au conseil les calendriers de collecte des déchets 2020 pour la commune et informe le conseil de la réception des calendriers à partir de la semaine 45 pour distribution à la population.

AdC – Courrier adressé aux entreprises de TP

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un courrier a été envoyé par l'AdC aux entreprises de TP du Choletais concernant le stockage des matériaux dans les zones d'activités.

AdC – CAF – Rencontre convention territoriale globale

Monsieur le Maire informe le conseil de l'organisation courant novembre de rencontres locales avec des habitants, destinées à les consulter dans le cadre de l'élaboration du futur plan d'actions de la convention territoriale globale, signée en fin d'année avec la CAF de Maine-et-Loire. A ce jour, 4 rencontres sont prévues sous formes d'ateliers. La copie du courrier sera envoyée aux commissions Enfance et sociale qui se chargeront de trouver des habitants qui accompagneront un élu à une de ses réunions.

Sous-Préfecture CHOLET – Nomination nouveau Sous-Préfet

Monsieur le Maire informe le conseil de la nomination de monsieur Mohamed SAADALLAH comme nouveau Sous-Préfet de l'arrondissement de CHOLET, en remplacement de monsieur Christian MICHALAK.

Préfecture 49 – Adaptation posture Vigipirate « Automne-hiver 2019 et printemps 2020

Monsieur le Maire fait information d'une note de monsieur le Préfet, relative à l'adaptation de la posture Vigipirate « Automne-Hiver 2019 – Printemps 2020 ». La note sera envoyée aux écoles.

Préfecture 49 – Mise en place nouvelle procédure de dématérialisation des demandes communales pour reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle

Monsieur le Maire informe le conseil de la mise en place d'une procédure de dématérialisation des demandes communales de l'état de catastrophe naturelle à compter du 28 octobre prochain.

Restauration scolaire – Mise en place repas végétariens

Monsieur le Maire informe qu'un mail de réponse va être apporté à l'entreprise CONVIVIO quant à la mise en place d'un repas végétarien par semaine à la cantine scolaire.

Les Accrosènes – Modification panneaux de signalisation

Monsieur le Maire informe le conseil, que dans le cadre du travail de la commission voirie d'actualisation des panneaux de signalisation de la commune, les panneaux indiquant le foyer des jeunes vont être remplacés par des panneaux « Les Accrosènes ».

Département 49 – Evénements citoyenneté – « Place aux citoyens »

Monsieur le Maire lit au conseil un courrier du Département concernant l'opération « place aux citoyens ». Une publication sera faite sur tous les supports de communication de la commune.

Syndicat Layon Aubance Louets – Conférence sur la nature en ville – 29.10.2019

Sénateur de Maine et Loire – « Réussir la transition énergétique dans nos territoires » - 07.11.2019

CLIC IGEAC – Rendez-vous d'information du Clic » - Yzernay – 14.11.2019

SDIS 49 – Invitation Sainte-Barbe (CHOLET) – 07.12.2019

✚ Présentation de la revue de presse.

La séance est close à 20h45.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera le mercredi 4 décembre 2019 à 18h30

Le Maire,
Cédric VAN VOOREN

